

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 18 août 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 18 août 2026 à 19 h.

Sont présents : M. François Gagné, conseiller au siège no 1
M. Roger Côté, conseiller au siège no 2
M. Marc Champagne, conseiller siège no 4
Poste vacant, conseiller au siège no 5
M. François Duclos, conseiller au siège no 6
M. Gervais Pellerin, maire, présent à la séance, mais ne pouvant en assurer la présidence.

Formant quorum sous la présidence de Madame Magalie Beaudoin, mairesse suppléante.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026
- 3- Dépôt du rapport de dépenses payées au cours du mois de juillet 2026
- 4- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de juillet 2026
- 5- Courrier
- 6- Rapport des travaux publics
- 7- Octroi de contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2026-2027
- 8- Offre de services professionnels en droit et services-conseils du Groupe Therrien Couture Joli-Cœur
- 9- Démission du conseiller au siège No. 5
- 10- Appui au Festival du Boeuf dans le cadre d'une demande à Patrimoine Canada
- 11- Appui visant l'analyse et l'implantation de solutions pour la garde précédant le rentrée la rentrée scolaire
- 12- Demande de financement au Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable
- 13- Confirmation de participation au projet de réfection du chemin Hamilton – section conjointe avec Saint-Pierre-Baptiste
- 14- Autorisation de signature pour l'avenant au projet PAVL LXZ43798 – Réfection Gosford Segment 10 phase 2
- 15- Varia
 - A- Désistement – Entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance

R-150-08-2026 Proposé par la conseiller M. François Duclos

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 18 août 2026

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

R-151-08-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2026

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de juillet 2026.

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JUILLET 2026

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de juillet est de : 236 765,21\$

R-152-08-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

6- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de juillet 2026.

7- OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR L'HIVER 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a demandé des soumissions pour du sel de déglacage pour la saison 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu trois réponses à sa demande de prix pour le sel de déglacage, soit des fournisseurs suivants :

- Sel Frigon (Trois-Rivières)
- Sel Windsor (Pointe-Claire)
- Sel Warwick (Victoriaville)

R-153-08-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 18 août 2026

QUE la Municipalité d'Inverness accepte le prix de Sel Frigon pour la fourniture du sel de déglacage pour l'hiver 2026-2027 au coût de 106,50 \$ la tonne transport inclus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT ET SERVICES-CONSEILS DU GROUPE THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité d'Inverness une offre de services professionnels pour l'année 2027 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité d'Inverness

R-154-08-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness, accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9- DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE 5

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal siège no.5 est désormais vacant.

Conformément à l'article 335 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois suivants l'annonce au conseil ;

Ainsi, la date du scrutin sera le dimanche 1er novembre 2026, ainsi le vote par anticipation sera le dimanche précédent soit le 25 octobre 2026. Le vendredi 2 octobre sera la dernière journée pour déposer sa candidature.

10- APPUI AU FESTIVAL DU BŒUF DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE À PATRIMOINE CANADA

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness est très fier de soutenir le Festival du Bœuf d'année en année, en offrant son appui en espèce et service ;

R-155-08-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness appuie le Festival du Bœuf pour l'édition 2027 en accordant un montant de 5 000 \$ à titre de contribution municipale ;

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous documents officiels relatifs à la confirmation du soutien au Patrimoine canadien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- APPUI VISANT L'ANALYSE ET L'IMPLANTATION DE SOLUTIONS POUR LA GARDE PRÉCÉDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour municipaux se terminent généralement aux alentours du 15 août, notamment en raison du retour aux études collégiales d'une grande partie des monitrices et moniteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la rentrée scolaire au primaire a lieu généralement autour du 1er septembre et que les services de garde en milieu scolaire ne sont pas disponibles avant le début de l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT QU'il en résulte, pour plusieurs familles, une période d'environ deux semaines à la fin de l'été sans accès à des services de garde abordables et structurés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit de nombreuses demandes et préoccupations de parents relativement à l'absence de service de garde durant cette période ;

CONSIDÉRANT QUE certains camps spécialisés peuvent être offerts à la fin août, mais qu'ils sont souvent à des coûts plus élevés que les camps de jour municipaux ou les services de garde scolaires, limitant l'accessibilité pour plusieurs familles ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les familles ne disposent pas de la flexibilité nécessaire pour assurer la garde des enfants à domicile durant cette période ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une capacité d'action limitée sans collaboration intersectorielle, notamment avec le réseau d'éducation et les instances gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche concertée pourrait permettre d'identifier et de mettre en place des solutions réalistes, sécuritaires et financièrement accessibles pour les familles ;

R-156-08-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness appuie la Ville de Lachute demande au réseau québécois des municipalités de porter ce dossier à l'attention des instances concernées et d'appuyer une démarche de représentation visant l'analyse et l'implantation de solutions pour la période de garde précédant la rentrée scolaire;

QUE la Ville de Lachute demande au gouvernement du Québec, notamment au ministère de l'Éducation, de mettre en place une table de travail ou tout mécanisme de concertation avec les municipalités, les centres de services scolaires et les partenaires du milieu afin :

- D'évaluer l'ampleur du besoin sur le territoire ;
- D'identifier des scénarios concrets de services de garde accessibles pour la fin août ;
- De proposer des mesures facilitant le recrutement et la disponibilité du personnel d'animation/encadrement ;
- D'évaluer les impacts financiers et de prévoir, au besoin, un financement dédié ou des mesures d'appui ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à

- la première ministre du Québec ;
- La ministre de l'Éducation ;
- Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Le député provincial de la circonscription d'Athabaska L'Érable ;
- La Fédération québécoise des municipalités ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 18 août 2026

- L'Union des municipalités du Québec ;
- Le Centre de services scolaire des Bois-Francis ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE

ATTENDU QUE le Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable est destiné à contribuer au développement social et communautaire de la région et offre aux municipalités une subvention pouvant atteindre 5 000 \$ pour la réalisation d'un projet local de 10 000 \$ ou plus;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness souhaite déposer un projet visant l'ajout et l'amélioration de l'éclairage dans certains espaces publics municipaux afin d'en favoriser l'utilisation, l'accessibilité et la sécurité en période de faible luminosité;

R-157-08-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Inverness autorise le dépôt d'une demande de financement au Fonds de visibilité des Éoliennes de L'Érable pour un projet d'ajout et d'amélioration de l'éclairage dans certains espaces publics municipaux;

QUE le conseil municipal autorise Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document requis relativement au dépôt de la demande de financement et à la réalisation du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- CONFIRMATION DE PARTICIPATION AU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN HAMILTON – SECTION CONJOINTE AVEC SAINT-PIERRE-BAPTISTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste soumettra une demande d'aide financière au PAVL 2025-2027 au volet Redressement-Sécurisation pour la réfection du chemin Hamilton phase 1 (INV&SPB-2022-01) dont une partie est mitoyenne avec la Municipalité d'Inverness

ATTENDU QUE ce projet de réfection se fera conjointement avec la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste dont une entente intermunicipale a été adoptée par la résolution R-145-07-2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness doit signifier sa participation à ce projet de réfection routière auprès du MTMD ;

R-158-08-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness confirme sa participation au projet de réfection du chemin Hamilton phase 1 (INV&SPB-2022-01) au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'AVENANT AU PROJET PAVL LXZ43798 – RÉFECTION GOSFORD SEGMENT 10 PHASE 2

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 18 août 2026

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pris connaissance des différents impacts soulevés suite à la modification du mode de versement du service de la dette au versement au comptant dans le Programme d'aide à la voirie locale ;

ATTENDU QU'une aide financière additionnelle est proposée à la Municipalité d'Inverness pour compenser les impacts liés au versement au comptant de la subvention du projet LXZ43798 ;

ATTENDU QU'un avenant à la convention financière du projet LXZ43798 doit être signé pour autoriser le versement de l'aide financière additionnelle ;

R-159-08-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la Municipalité d'Inverness autorise M. Gervais Pellerin, maire et Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale à signer l'avenant à la convention d'aide financière du projet LXZ43798 pour recevoir l'aide financière additionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- VARIA

A- DÉSISTEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

ATTENDU la résolution R-064-03-2026 selon laquelle la Municipalité d'Inverness confirmait sa participation à l'entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) et que ce projet comportait une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness souhaite se retirer de l'entente intermunicipale et qu'une confirmation du désistement doit être transmise à la MRC de l'Érable ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

R-160-08-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la Municipalité d'Inverness confirme son désistement du projet d'entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux soumis au volet 4 du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

17- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-161-08-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la séance soit levée à 19 h 21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 18 août 2026

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière